

Image not found or type unknown



## MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL

Par **louissette02000**, le 17/11/2020 à 19:21

Bonsoir

ma question: lors de l'assemblée générale d'une copropriété, le propriétaire qui désire se présenter dans le conseil syndical, doit-il être présent physiquement ? si oui, cela résulte t-il d'une loi ?

Avec mes remerciements et cordialement

Par **youris**, le 17/11/2020 à 20:12

bonjour,

si le candidat a ce poste n'est pas présent, comment être certain qu'il soit intéressé ?

pour qu'il soit élu par l'A.G. celle-ci doit être certaine qu'il soit candidat.

comme généralement, il y a très peu de candidats, le copropriétaire peut envoyer un courrier au syndic en indiquant qu'il se présente pour ce poste.

salutations

Par **wolfram2**, le 18/11/2020 à 09:18

Bonjour

Je recommande si possible que ce courrier respecte les formes et délais de transmission au syndic d'une résolution à l'ordre du jour de l'AG du SdC.

La présence du candidat à l'AG est la moindre des politesses. A défaut, je vote NON.

Cordialement. Wolfram

Par **oyster**, le 18/11/2020 à 13:36

Bonjour,

Une candidature devient de plus en plus rare pour ne pas refuser ..

Le problème reste de savoir si la personne est à la fois compétente et réactive pour s'investir efficacement ?